

PARCOURS des AAPPMA du GROUPEMENT VALSEMINE

Pour accéder à l'ensemble des parcours du groupement

Vous devez avoir acquitté la cotisation statutaire de l'une des 2 AAPPMA :

- Haute Valserine
- Haute Semine - Basse Valserine



Contact

OFB
04 74 98 39 80

FD01
04 74 22 38 38
www.federation-peche-ain.com

Garderie particulière
06 30 45 73 71

Bureau
06 10 52 15 27
AAPPMA Haute Semine - Basse Valserine

- 1^{ère} catégorie
- 2^{ème} catégorie
- Pont
- Parcours pêche sans tuer
- Réserve pêche interdite
- Parking
- Dépositaires
- Mise à l'eau

RÈGLEMENTATION GÉNÉRALE DES PARCOURS DES AAPPMA

- Périodes d'ouverture selon arrêté préfectoral en vigueur
- > 3 truites fario/jour/pêcheur*
- > Taille minimale de capture de la truite :
 - 30cm sur la Valserine de sa confluence avec la Semine au Rhône*
 - 25cm sur le reste des parcours*
- Quota carnassiers : 3 dont 1 brochet maximum*
- > Brochet : taille minimale de capture : 60cm*
- > Sandre : taille minimale de capture : 50cm*

* Hors parcours spécifiques



OBTENIR SA CARTE DE PÊCHE SUR
www.carte-de-peche.fr

